Cinquante troisième année. - N° 227 A Lundi 25 et mardi 26 novembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 90

06 – ALPES-MARITIMES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANTIBES

Ventes et cessions

775 551 476 RCS Antibes.
DS DISTRIBUTION SUD.
Forme : Société anonyme.
Capital : 1995664.00 EUR.
Adresse : Allée Charles Victor Naudin, les Templiers, 06410 Biot.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Biot du 30 Septembre 2019 déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes et au Greffe du Tribunal de Commerce d'Antibes, il a été établi un projet de fusion contenant les indications suivantes : (1) SOCIETE ABSORBANTE : DS Distribution Nord, Société par Actions Simplifiée au capital de 369 600 Euros, dont le siège est à Domloup (35410) - ZA du Gifard, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 619 200 678 (l'"Absorbante") (2) SOCIETE ABSORBEE : DS Distribution Sud, Société Anonyme au capital de 1 995 664 Euros, dont le siège est à Biot (06410) - 5 Allée Victor Naudin, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Antibes sous le numéro 775 551476 (l'"Absorbée") La fusion aura un effet rétroactif au 1er avril 2019 et sera réalisée à la valeur comptable Au 1er avril 2019, l'actif apporté par l'Absorbée à l'Absorbante s'élève à 20 458 112,30 Euros, alors que le montant du passif de l'Absorbée pris en charge par l'Absorbante s'élève à 11 481 219,83 Euros, majoré du montant des provisions pour risques et charges estimés à environ 698 784,74 Euros, soit un actif net de 8 278 107,73 Euros L'Absorbante émettra, en contrepartie de l'apport et sous réserve du regroupement des rompus arrêté entre les associés, 1 391 actions nouvelles d'une valeur nominale de 77 euros chacune, attribuées aux actionnaire de l'Absorbée Il en résulte une prime de fusion de 8 171 000,73 Euros Les créanciers de l'Absorbante et de l'Absorbée pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais légaux Le projet de fusion a été déposé au Greffe de Tribunal de Commerce d'Antibes le 13 Novembre 2019 et au Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes le 13 Novembre 2019.